



## 22ème session du Conseil des droits de l'homme

Point de l'ordre du jour

### **Rapport du Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation et Rapport de la Rapporteuse spéciale sur le droit à un loge- ment convenable**

Genève, le 4 mars 2013

Déclaration de la Suisse

---

Monsieur le Président,

Au nom de la Suisse je souhaite remercier les rapporteurs spéciaux pour leurs rapports substantiels et leurs exposés de ce jour. Des collaborations concrètes entre ces deux mandats sont souhaitables, par exemple lorsque les droits fonciers et le droit à un logement convenable se recoupent, comme avant, pendant et après des déplacements de population. La Suisse invite toutes les parties concernées à mettre en œuvre les « Directives volontaires du Comité de la sécurité alimentaire mondiale sur la gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale ».

Le rapport principal de M. de Schutter met en évidence avec pertinence les bénéfices relatifs au droit à l'alimentation que la société dans son ensemble tire d'une meilleure mise en œuvre des droits des femmes et de l'introduction systématique d'approches sensibles au genre.

La Suisse partage l'avis du Rapporteur spécial quant à la nécessité de rompre le cercle vicieux de discrimination dans lequel de très nombreuses femmes se retrouvent. Ce dernier a identifié quatre composantes pour la mise en œuvre d'une stratégie basée sur les droits de l'homme, y compris la nécessité de défier la division des rôles par l'autonomisation des femmes, donc par une approche transformative.

**Q. Une telle approche ne peut avoir du succès que si tous les acteurs internationaux agissent de manière concertée. En juin 2013, la Conférence de la FAO décidera de l'inclusion de la parité hommes-femmes comme thème transversal dans ses activités. Que pensez-vous de cette proposition et comment évaluez-vous l'action des autres organisations internationales concernées dans ce domaine ?**

Dans le rapport, la nécessité de tenir compte des aspects de genre dans la mise en œuvre des politiques de sécurité alimentaire est soulignée. La Suisse essaie de favoriser une telle approche. Nous sommes conscients qu'il est crucial de faciliter l'accès à la terre, à l'eau, à l'énergie ainsi qu'au crédit, outre à éliminer des normes législatives et coutumières discriminantes.

Le rapport souligne le besoin d'investir dans l'économie des soins. Actuellement, les femmes fournissent de très nombreux services sans aucune rémunération. La Suisse partage l'avis du Rapporteur que l'investissement dans le secteur des soins permettrait d'alléger le fardeau qui pèse sur les femmes.

**Q. M. de Schutter, comment peut-on, dans le contexte actuel de crise économique qui voit les budgets des Etats se rétrécir et la mise en place de mesures d'austérité, convaincre les Etats de la nécessité et de la valeur ajoutée d'investir dans l'économie des soins ?**

La Suisse souhaite à présent remercier Mme Rolnik pour son rapport sur la sécurité d'occupation comme composante du droit à un logement convenable. Le rapport reflète un exercice d'inventaire qui combine l'analyse du cadre légal applicable avec une évaluation des politiques et des pratiques dans ce domaine.

L'évolution récente vers une approche plus flexible qui, outre à la propriété, inclut toute une série de formes de logement est salué par mon pays.

**Q. Au-delà du mandat spécifique de UN-Habitat et du Comité des droits économiques, sociaux et culturels, quels organes de la gouvernance internationale devraient s'employer pour contribuer à combler les lacunes légales et politiques relatives à la sécurité d'occupation ?**

La Suisse a un pourcentage de locataires parmi les plus élevés au monde, autour de 60%. Pourtant, le niveau de sécurité d'occupation est très élevé dans notre pays. Nous avons des bonnes pratiques et de l'expertise à offrir dans ce domaine, par exemple par le biais des associations de protection des locataires.

L'identification de solutions pour le logement des personnes les plus vulnérables et marginalisées est une composante intégrale de la politique de développement et humanitaire suisse. Celle-ci est mise en œuvre, par exemple, avec le soutien à des programmes de logement social.

**Q. Dans votre rapport, Mme Rolnik, vous notez que les plus pauvres ont tendance à jouir d'un degré inférieur de sécurité d'occupation. Comment évaluez-vous le potentiel d'initiatives vouées à la démarginalisation des pauvres par le droit (legal empowerment of the poor) ?**

Pour conclure, je saisis cette opportunité pour encourager les pays qui ont fait l'objet des rapports à mettre en œuvre les recommandations des Rapporteurs spéciaux. En ce qui concerne le rapport de Mme Rolnik et sa visite en Israël et dans le Territoire palestinien occupé, la Suisse exprime son inquiétude concernant la situation du logement, y compris la discrimination systématique envers les communautés les plus vulnérables, la situation de la minorité bédouine au Néguev ainsi que la dépossession continue de la population palestinienne dans la zone C en Cisjordanie. La Suisse partage l'avis de la Rapporteuse spéciale que les couts de l'expansion des colonies dans le Territoire palestinien occupé privent la population israélienne de ressources importantes dans le domaine du logement.

Je vous remercie pour votre attention.

---

Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève  
Permanent Mission of Switzerland to the United Nations Office and to the other International Organizations in Geneva

Rue de Varembe 9-11, CP 194, 1211 Genève 20  
Tél. +41 (0)22 749 24 24, Fax +41 (0)22 749 24 37, [www.dfae.admin.ch/geneve](http://www.dfae.admin.ch/geneve)